

samedi 13 juillet 2019

de 16 heures à 19 heures dans la cour de l'école

Jeux pour enfants



Pêche à la ligne
Château gonflable
Trampoline
Tir
Mât de cocagne
Jeux piscine
(en fonction de la météo)

Animations pour tous



Quizz musical
Personnage mystère
Chasse au trésor

19 heures

Apéritif animé (ouvert à tous)

20 heures

Repas convivial

(sur réservation uniquement, à faire sur le formulaire joint)



22 heures

Retraite aux Flambeaux



Rassemblement dans la cour de l'école pour tous ceux qui le désirent.
La commune fournit les lampions mais chacun est libre d'apporter le sien.

vers 23 heures 30

Grand Feu d'Artifice



et

Soirée Dansante

animée par

Image de Marc



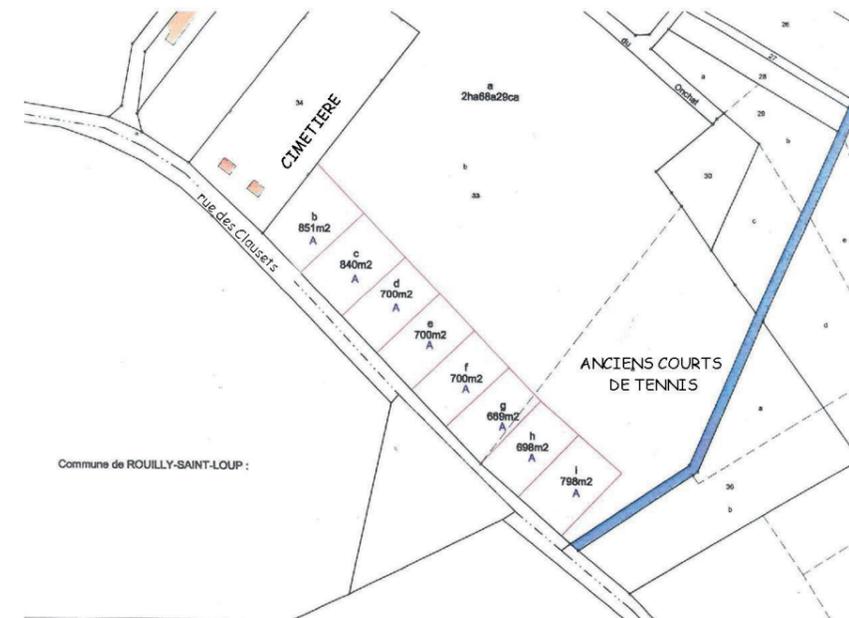
Rouilly-Saint-Loup'



Infos

Juillet 2019- N° 16

Création d'un nouveau lotissement Mise en vente de 6 terrains communaux



L'un des objectifs du Plan local d'urbanisme est de dynamiser Rouilly-Saint-Loup notamment en y faisant venir de nouveaux habitants.

Dans cette perspective, la commune envisage donc la construction d'un nouveau lotissement sur un terrain communal situé rue des Clausets entre le cimetière et les anciens courts de tennis.

Sur les 8 parcelles, 6 vont être mises en vente (d, e, f, g, h, i) et les 2 restantes (b et c) verront la construction de 2 maisons jumelées, soit 4 logements destinés à la location.

La superficie moyenne de chacune des 6 parcelles est de 700m². Elles sont proposées à 85 € le m².

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous désirez de plus amples renseignements, merci de prendre contact avec le secrétariat le plus rapidement possible.

Le conseil municipal est à la recherche d'un nom pour ce nouveau lotissement, si vous avez des propositions, vous pouvez en faire part, avant le 15 juillet, en écrivant à :

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

La poste - réclamations

Vous êtes nombreux à vous plaindre de la mauvaise distribution du courrier par la poste.

Il ne faut pas hésiter à le signaler au **36 31**. Plus les signalements seront nombreux, plus on peut espérer que la Poste prenne les dispositions adéquates.



Registre des personnes isolées et/ou vulnérables

La mairie tient un registre des personnes isolées et/ou vulnérables. Ce registre est particulièrement utile en période de canicule.

En effet, lors de ce type d'événement, nous nous attachons à prendre des nouvelles régulières des personnes inscrites.

RAPPEL

Par contre, l'inscription est une démarche volontaire de la personne ou de ses proches. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez donc pas à vous inscrire.

Nouvelles activités proposées par l'association « Forme et Bien-être »



A partir de septembre prochain, l'association « Forme et Bien-être » proposera, en plus de la Gym et du Pilates à Montaulin, deux nouvelles activités à la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup :

- de l'éveil corporel à destination des enfants de 3 à 6 ans tous les jeudis de 17h30 à 18h30

- de la «Low Impact Aerobic» (LIA), tous les jeudis de 18h30

à 19h30.

Prix saison 2019/2020 : 85€.

Informations au 06.37.47.11.43 ou assocformebienetre@gmail.com



Appel aux jeunes de la commune

Au mois d'août, une nouvelle activité d'intérêt général pour la commune sera proposée aux jeunes lupirulliens de **11 à 18 ans**. Si tu es intéressé(e), fais-le savoir au secrétariat de la mairie avant le 20 Juillet.



Au revoir Joëlle



En 25 années passées à enseigner l'école de Ruvigny, **Joëlle GROSSET**, la maîtresse des «petits» en a vu passer des élèves de notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Cette fin d'année scolaire sonne pour Joëlle l'heure d'une retraite bien méritée. Nul doute que c'est avec un gros pincement au cœur qu'elle a connu, ce dimanche 30 juin, sa **dernière fête des écoles**.

Nous lui souhaitons une excellente «**seconde vie**». Qu'elle puisse profiter de son temps libre pour mener à bien ses projets : découverte du patrimoine local, visite des musées...

Entretien devant les propriétés



En toute saison, propriétaires ou locataires sont tenus de maintenir en parfait état de propreté la **partie qui sépare leur propriété de la route**.

Cette règle est applicable au droit des façades ou des clôtures sur toute la largeur du trottoir ou sur 1,50 m en l'absence de trottoir. Cas particuliers : Le règlement des deux lotissements communaux stipule que l'entretien incombe à la commune. La partie de la Rue Saint Loup aux abords de la Mairie et de l'école est entretenue par l'employé communal.

Balayage

Propriétaires et locataires sont tenus de balayer les fleurs, les feuilles, les fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviales.

Désherbage

Les parties enherbées doivent être tondues régulièrement. Lorsque le désherbage est nécessaire, il ne peut se faire que par arrachage, binage, ou tout autre moyen à l'exception de l'usage des produits phytosanitaires et des produits non homologués qui sont strictement interdits.

Respect du voisinage

Avec la saison estivale et les activités parfois bruyantes qui y sont liées (tontes, piscines, entretien de votre propriété...), il est important de respecter quelques règles élémentaires. Les activités bruyantes ne sont autorisées que les jours ouvrables de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 19h30** ainsi que les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**. Les tontes sont strictement interdites les dimanches et les jours fériés.



Fermeture de la mairie



La mairie sera fermée du 19 au 28 juillet 2019. Pensez-à faire vos démarches, retraits de sacs de tri...avant cette date.

Infos pratiques

Déjà 254 abonnés !
rejoignez-les :

[facebook.com/
rouilly-saint-loup'infos](https://www.facebook.com/rouilly-saint-loup'infos)



RAPPEL

Horaires d'ouverture
de la mairie

Lundi : 15h00-17h00
Jeudi : 17h30-19h30
Samedi : 10h00-12h00

Agenda

- 13 juillet : jeux, repas, retraite aux flambeaux et feux d'artifice
- 19 au 28 juillet : fermeture de la mairie
- Chaque dernier lundi du mois : après-midi jeux
- Tous les mardis : thé dansant
- Tous les jeudis : marche (départ 14h00 à la passerelle)